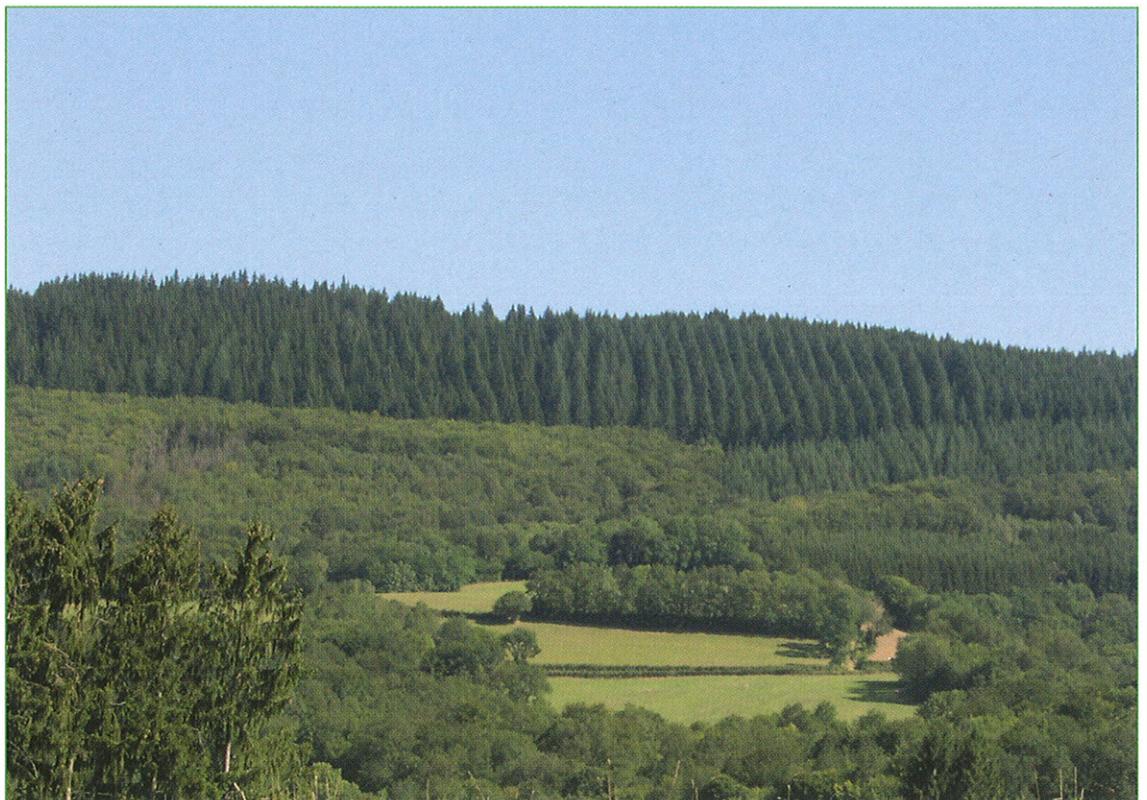


## La problématique

COMMENT RÉALISER LA PREMIÈRE ÉCLAIRCIE DANS UN PEUPEMENT RÉSINEUX EN INTÉGRANT AU MIEUX LES CLOISONNEMENTS D'EXPLOITATION ?

En effet, les lignes créées par les cloisonnements artificialisent la colline :

- Apparition de **lignes verticales rigides** contraires aux lignes horizontales souples du paysage.
- **Contraste de densité** et donc rupture dans le paysage.



# RÉALISER LA PREMIÈRE ÉCLAIRCIE

## La démarche proposée

### POUR ATTÉNUER CES PHÉNOMÈNES PLUSIEURS SOLUTIONS POSSIBLES :

- 1 **Un dépressage** très jeune pour diminuer la densité et une première éclaircie (systématique et sélective) tardive
- 2 **Une éclaircie systématique à tracé rectiligne** accompagnée d'une éclaircie sélective forte.
- 3 **Une éclaircie systématique à tracé sinueux** accompagnée d'une éclaircie sélective forte (cas d'un fort impact paysager et d'une pente le permettant).

Le choix entre la première solution et les deux autres, est un choix économique à faire par le propriétaire lorsque sa plantation atteint 7 à 8 ans. Le dépressage est en général préconisé pour les plantations résineuses sur forte pente ou situées dans un secteur où les produits de première éclaircie ont du mal à être commercialisés ou enfin dans le cas de plantation à forte densité (> 1500 tiges/ha).

Dans tous les cas, les recommandations suivantes seront à observer :

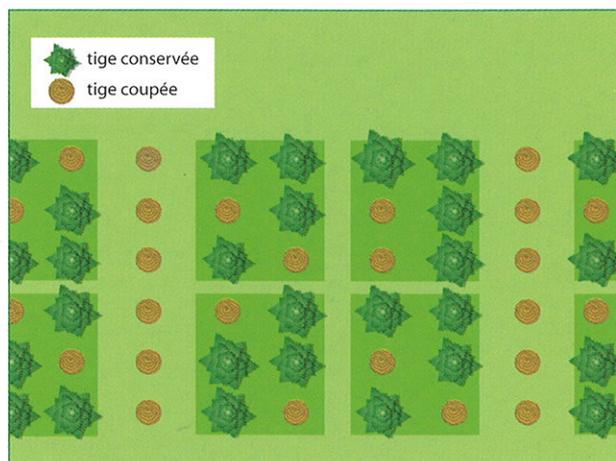
- Ne pas planter trop serré.
- **Réaliser la première éclaircie à temps** pour éviter d'intervenir sur un peuplement déséquilibré.
- **Soigner La qualité de l'exploitation** qui devra être irréprochable pour ne pas offrir l'image d'un chantier négligé.
- Choisir le cas échéant **une technique adaptée** (câblage, débardage à cheval...) pour contribuer à la réussite d'une exploitation.

### 1<sup>ère</sup> solution retenue : dépressage jeune

#### • Technique

Vers 7m de hauteur dominante, on abaisse la densité à environ 700 tiges/ha. Cette exploitation est faite à bois perdu.

Le choix des tiges à exploiter se fait en fonction de leur qualité et de leur répartition spatiale.



Pour des raisons économiques, il est également possible de ne réaliser les cloisonnements qu'au moment de la première éclaircie.

#### • Impact économique

Elle permet de **retarder la première éclaircie** donc de commercialiser des produits de diamètre plus fort et plus attractifs. Le coût du dépressage correspond à environ 2 à 3 jours d'ouvrier par hectare.

#### • Impact paysager

Elle permet de **diminuer la densité de façon précoce** donc de diminuer la sensation de masse homogène et foncée qui peut trancher avec le reste du paysage rencontré. **Une diversité des essences** peut même apparaître par l'intermédiaire de recrues feuillus. Lorsque la première éclaircie interviendra, les cloisonnements seront moins perceptibles car le contraste de couleur entre le cloisonnement et le reste du peuplement sera moindre.

Si le propriétaire n'a pas retenu la première solution, le choix entre la solution 2 et la solution 3 se fera sur deux critères :

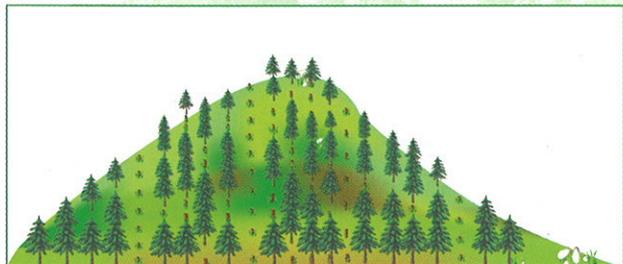
- Le site est-il particulièrement perceptible depuis des lieux très fréquentés ?  
Si la réponse est affirmative, on préférera dans la mesure du possible la solution 3.
- Le site est-il en situation de forte pente ?  
Si la réponse est affirmative, on préférera la solution 2.

## 2<sup>ème</sup> solution retenue : éclaircie systématique rectiligne et éclaircie sélective

(pente forte ou impact paysager peu important)

### • Technique

Désignation et exploitation de cloisonnements (1 ligne sur 5) dans le sens de la plus grande pente. Marquage et exploitation d'une éclaircie sélective représentant 35 à 45 % des tiges soit une tige sur 2 ou 3.



### • Impact économique

Plus de volume qu'une première éclaircie habituelle, donc des bois plus facile à commercialiser. Par contre la deuxième éclaircie enregistrera une baisse du volume commercialisé.

### • Impact paysager

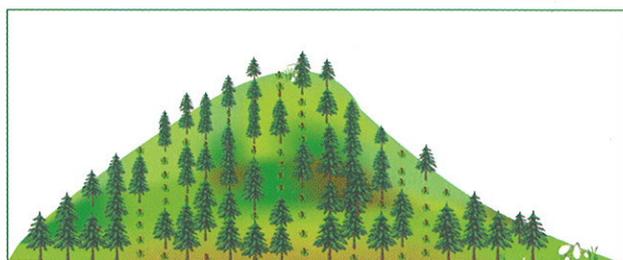
Le **lagon** marquant le cloisonnement d'exploitation est **moins perceptible** du fait qu'il est bordé par un peuplement plus lâche.

## 3<sup>ème</sup> solution retenue : Eclaircie systématique à tracé sinueux et éclaircie sélective

(fort impact paysager et pente moyenne)

### • Technique

Désignation et exploitation de cloisonnements (1 ligne sur 5). **Chaque cloisonnement** pourra **jouer sur deux ou trois lignes** en respectant la plus grande pente. Marquage et exploitation d'une éclaircie sélective représentant **35 à 45 %** des tiges soit une tige sur 2 ou 3.



### • Impact économique

Cette solution occasionne un surcoût au marquage et au débardage.

### • Impact paysager

Le fait de faire bifurquer les cloisonnements permet de **casser l'aspect rigide**. Cet effet est en plus complété par une sélective forte permettant de diminuer les contrastes. Lors d'éclaircie **située en haut de crête**, cette solution **évite l'apparition de crêneaux** disgracieux.

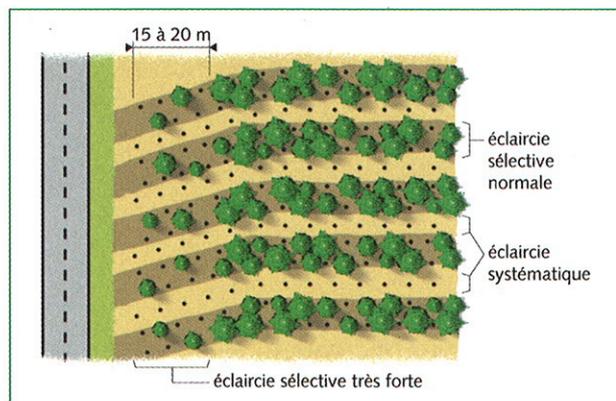
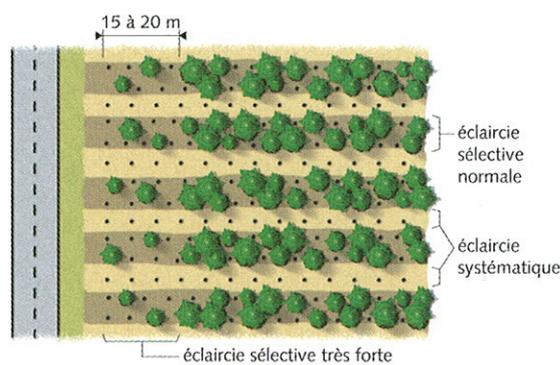
Quelle que soit la solution retenue, **deux actions complémentaires** peuvent être mises en œuvre :

### 1<sup>ère</sup> action

Le débouché des cloisonnements d'exploitation doit contribuer à atténuer l'effet de couloir.

#### IMPLANTER UN CLOISONNEMENT D'EXPLOITATION

*Ces techniques sont transposables à l'installation et l'entretien des cloisonnement sylvicoles (ou culturaux)*



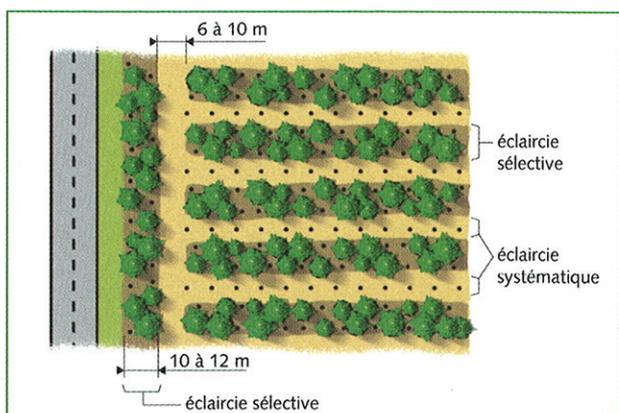
*Schéma illustrant la variation de densité et l'angle cassé des cloisonnements dans les vingt premiers mètres.*

### • si pente forte

L'**angle cassé**, associé à une **éclaircie très forte sur les 20 premiers mètres** permettent de confondre le tracé des cloisonnements d'exploitation dans le peuplement.

# RÉALISER LA PREMIÈRE ÉCLAIRCIE

## • si pente faible



Le peuplement situé le long de la route filtre le regard sans le stopper.



Mise en valeur d'un élément remarquable

Pour avoir plus d'information sur les techniques présentées et sur les aides financières, vous pouvez contacter :



CRPF

18 bd Eugène Spüller - 21000 DIJON  
Tél. 03 80 53 10 00



Direction territoriale Bourgogne - Champagne-Ardenne  
29, rue de Talant - 21000 Dijon  
Tél. 03 80 76 98 30



Parc naturel régional du Morvan  
Maison du Parc - 58230 Saint Brisson  
Tél. 03 86 78 79 00

Partenaire

